

2024-07-24
2023-5809

Insecticide du groupe 11

XenTari® WG

Insecticide biologique

Granulés dispersables dans l'eau

COMMERCIALE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Bacillus thuringiensis, sous-espèce *aizawai*, souche ABTS-1857 de solides de fermentation, spores et toxines insecticides.48,1 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT DU SOYA ALLERGÈNE

N° D'ENREGISTREMENT 31557

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° de lot

Date de fabrication :

Contenu net :

Déclarant :

Valent BioSciences LLC

1910 Innovation Way, Suite 100

Libertyville, Illinois 60048, États-Unis

1-800-323-9597

Agent canadien :

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd

Guelph, Ontario N1C 0A1

MISES EN GARDE :**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut entraîner une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Porter les gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches aux éclaboussures et un minimum de respirateur à masque filtrant les particules avec tout filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. Si l'applicateur utilise un système fermé (p. ex., une cabine fermée), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

Délai de sécurité: Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations aient séché, à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes. Porter aussi un respirateur à masque filtrant les particules avec tout filtre N, R ou P tant que les gouttelettes en suspension ne sont pas retombées.

Si vous prévoyez utiliser ce pesticide sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, consultez l'information sur les étiquettes relatives aux résidus acceptables aux États-Unis disponible communiquez avec Valent BioSciences LLC au 1 800 323-9597.

PREMIERS SOINS	
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. Si une irritation apparaît, persiste ou s'aggrave, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Maintenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement à l'eau. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après les cinq premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Si une irritation apparaît, persiste ou s'aggrave, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Amener la personne incommodée à l'air frais, lui donner la respiration artificielle s'il y a lieu et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et la gorge avec de copieuses quantités d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler sans tarder un médecin ou un centre antipoison. En cas de perte de conscience, NE PAS administrer quoi que ce soit par voie orale.
Généralités	Consulter un médecin si une irritation ou des signes de toxicité apparaissent, persistent ou s'aggravent. Avoir sous la main le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'enregistrement de pesticide lors de l'appel ou de la visite chez le médecin.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE Traiter en fonction des symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.
- NE PAS appliquer ce produit sur les cultures en floraison pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats près de la zone traitée.
- Toxique pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les organismes aquatiques.
- Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.
- Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.
- Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Afin d'assurer sa pureté et son efficacité microbienne, l'insecticide biologique XenTari WG doit être entreposé dans son contenant original à une température de 0 à 25 °C et utilisé dans les 24 mois suivant sa date de fabrication. Ranger le contenant à la verticale et hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour gérer la résistance, noter que l'insecticide biologique XenTari WG contient un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut comporter des individus naturellement résistants à l'insecticide biologique XenTari WG et à d'autres insecticides du groupe 11. Les individus résistants peuvent dominer la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition sur le même site. D'autres mécanismes de résistance non associés au site d'action mais particuliers à certaines substances chimiques, comme une augmentation du métabolisme, peuvent aussi exister. Les stratégies suivantes de gestion de la résistance doivent être suivies afin de retarder la résistance à l'insecticide :

- Si possible, effectuez une rotation entre les utilisations de l'insecticide biologique XenTari WG ou les autres insecticides du groupe 11 avec des produits de groupes

- différents qui contrôlent les mêmes parasites.
- L'utilisation de l'insecticide doit s'appuyer sur un programme intégré de gestion des parasites comportant la recherche d'informations ainsi que la tenue de dossiers et tenant compte des pratiques agronomiques, biologiques et de contrôle chimique.
 - Surveillez les populations de parasites traités pour déceler l'apparition de toute résistance.
 - Communiquez avec votre spécialiste local ou conseiller agricole agréé pour obtenir de l'information sur toute autre méthode de gestion de la résistance aux pesticides ou des conseils sur la gestion intégrée des parasites de votre site particulier et les problèmes de votre région.
 - Pour de plus amples renseignements ou signaler une résistance suspectée, communiquez avec Valent BioSciences LLC au 1-800-323-9597.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. EMPÊCHER les rejets, effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres qui contiennent ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Suivre toujours ces directives :

- Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers instars) avant que la culture ne subisse des dommages.
- Les larves doivent se nourrir activement sur les surfaces traitées et exposées de la plante.
- Une couverture par pulvérisation en profondeur est nécessaire pour procurer un dépôt uniforme de l'insecticide biologique XenTari WG sur le site d'alimentation des larves. Utiliser des buses à aspersion en hauteur ou à jet dirigé pour obtenir une bonne couverture des deux côtés des feuilles. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
- Appliquer le produit le soir ou par temps nuageux pour obtenir de meilleurs résultats.
- Répéter les applications à intervalles suffisants pour maintenir le contrôle, habituellement tous les 3 à 14 jours, selon le taux de croissance de la plante, l'activité des teignes, une chute de pluie après le traitement et d'autres facteurs. Pour contrôler un parasite avec une seule application, effectuer le traitement lorsque l'éclosion des œufs est pratiquement terminée mais avant que les cultures ne soient endommagées.
- Consulter les directives provinciales et les conseillers régionaux pour obtenir des renseignements précis sur le moment de procéder aux applications et en combien de répétitions.
- L'insecticide biologique XenTari WG peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.
- NE PAS laisser le mélange de pulvérisation reposer dans le réservoir pendant plus de 12 heures.

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent BioSciences LLC au 1-800-323-9597 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MÉLANGE

Remplir partiellement le réservoir de pulvérisation avec de l'eau et l'agiter modérément. Ajouter la quantité requise d'insecticide biologique XenTari WG et continuer d'agiter le réservoir. Ajouter l'eau restante s'il y a lieu. Maintenir une agitation modérée du réservoir pendant le remplissage et la pulvérisation. Ne pas mélanger plus d'insecticide biologique XenTari WG que la quantité pouvant être utilisée dans une période de 12 heures.

TAUX D'APPLICATION

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
RACINES ET TUBERCULES DE RAIFORT, RADIS, DAIKON (RADIS ORIENTAL), RUTABAGA, NAVET AINSI QUE LEURS CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES	FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE- TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIE DU CHOU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés
GINSENG	TORDEUSE À BANDES OBLIQUES	
BETTERAVE POTAGÈRE, BETTERAVE À SUCRE, PATATE DOUCE	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE	
BETTERAVE POTAGÈRE, BETTERAVE À SUCRE	TISSEUSE DE LA BETTERAVE	

FEUILLES DE RAIFORT, RADIS, DAIKON (RADIS ORIENTAL), RUTABAGA, NAVET AINSI QUE LEURS CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES	FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIE DU CHOU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante;
FEUILLES DE BETTERAVE POTAGÈRE, BETTERAVE À SUCRE.	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE TISSEUSE DE LA BETTERAVE	500 L/ha sont recommandés
LÉGUMES-BULBES (groupe de cultures 3-07) : Tiges de civette chinoise; tiges de ciboulette; bulbes d'hémérocalle; hosta Elegans; fritillaire; bulbes d'ail; rocambule; ail rocambule; kurrat; ail penché; poireau; lis; oignons à bottelet; bulbes d'oignon; oignon de Chine; oignon frais; oignon vert; ail chinois; oignon perle; bulbes d'oignon patate; bulbilles de rocambule; ciboule; bulbes et tiges d'échalote; ail des bois	TEIGNE DU POIREAU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 1000 L/ha sont recommandés

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>LÉGUMES-FEUILLES (sous-groupe de culture 4-13A) Amarante et épinard chinois; feuilles d'amarante; aster des Indes (<i>Kalimeris indica</i>); bident poilu (<i>Bidens pilosa</i>); caya blanc (<i>Cleome gynandra</i>); cham-chwi (<i>Doellingeria scabra</i>); cham-na-mul (<i>Pimpinella calycina</i>); feuilles de cerfeuil; chipilin (<i>crotalaria longirostrata</i>); chrysanthème des jardins; feuilles de coriandre; mâche; cosmos; pissenlit; dang-gwi (<i>Angelica gigas</i>); feuille d'aneth; oseille (<i>Rumex patientia</i>); dol-nam-mul (<i>Sedum sarmentosum</i>); ebolo (<i>Crassocephalum crepidioides</i>); endives; escarole; grassé (<i>Talinum fruticosum</i>); foo yip (<i>Glinus oppositifolius</i>); chénopode bon-henri (<i>Chenopodium bonus-henricus</i>); chénopode de Berlandier (<i>Chenopodium berlandieri</i>); feuilles de jute (<i>Corchorus spp.</i>); laitue amère; laitue frisée; laitue romaine; arroche (<i>Atriplex hortensis</i>); feuilles de persil; plantain, plantain lancéolé; primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; épinard; baselle, épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant (<i>Chenopodium giganteum</i>); bette à carde; calalou (<i>Xanthosoma brasiliense</i>); herbe-le-rail (<i>Asystasia gangetica</i>)</p>	<p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA (sous-groupe de culture 4-13B) :</p> <p>Roquette; rapini; brocoli de Chine; moutarde d'Abyssinie (<i>Brassica carinata</i>); brocoli; chou pak-choï (<i>bok choy</i>); chou cavalier; cresson alénois (<i>Lepidium sativum</i>); cresson de terre (<i>Barbarea vulgaris</i>); chou à faucher; chou frisé; maca (<i>Lepidium meyenii</i>); mizuna; feuilles de moutarde, de radis et de colza; roquette sauvage; bourse-à-pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>); feuilles de navet; cresson de fontaine</p>	<p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU</p>	
<p>LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (groupe de culture 5-13) :</p> <p>Brocoli; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (pé-tsaï); chou-fleur</p>	<p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés</p>
<p>LÉGUMES-FRUIT (groupe de culture 8-09) :</p> <p>Aubergine; aubergine d'Afrique; fausse aubergine; aubergine écarlate; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicorne; naranjille; okra; pépino; poivron; piment autre que poivron; morelle réfléchie; tomatille; tomate; tomate groseille</p>	<p>LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU NOCTUELLE VERDOYANTE NOCTUELLE DE LA TOMATE MINÉRALOGIST DE LA TOMATE</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer tous les 5 à 7 jours. Appliquer à raison de 500 à 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>FRUITS À PÉPINS (groupe de culture 11-09) : Pomme; azérole; pommette; cenelle; nèfle; poire; poire asiatique; coing; coing de Chine; coing du Japon; tejocote</p>	<p>ARPENTEUSE CARPOCAPSE DE LA POMME TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER TORDEUSE À BANDES ROUGES PIQUE-BOUTON TOUFFETÉ DU POMMIER MINEUSE MARBRÉE ARPENTEUSE TARDIVE</p>	<p>500 à 1600</p> <p>Appliquer à raison de 500 à 1600 L/ha au stade du bouton rose, si l'infestation est sévère, à la chute des pétales à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone. Suivre les directives d'application générales pour les générations ultérieures, s'il y a lieu.</p>
<p>FRUITS À NOYAU (groupe de culture 12-09) : Abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; cerise de Virginie; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chicksaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle</p>	<p>ARPENTEUSE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER MINEUSE MARBRÉE</p>	<p>500 à 1600</p> <p>Appliquer à raison de 500 à 1600 L/ha au stade du bouton rose, si l'infestation est sévère, à la chute des pétales à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone. Suivre les directives d'application générales pour les générations ultérieures, s'il y a lieu.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>NOIX (groupe de culture 14-11) : Faîne; noix de noyer noir; chêne à gros fruits; noix de noyer cendré; châtaigne; noix commune; noix de gingko; aveline; noix de noyer du Japon; noix de caryer; marronnier du Japon; araucaria du Chili; pacane; pin de pignon; noix de xanthoceras</p>	<p>ARPENTEUSE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES MINEUSE MARBRÉE</p> <p>CARPOCAPSE DE LA POMME Sur les noyers, noyers du Japon et noyers cendrés</p>	<p>500 à 1600</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.</p>
<p>ÉPICES ET FINES HERBES (groupe de culture 19) : Anis (graine); mélisse; basilic; bourrache; pimprenelle; camomille; carvi; nigelle; cataire; graine de céleri; cerfeuil (séché); ciboulette; ciboule chinoise; coriandre (feuilles); coriandre (graines); balsamite; cumin; aneth; aneth (graine); fenouil (commun); fenouil de Florence (graine); fenugrec; marrube; hysope; baie de genévrier; lavande; citronnelle; livèche (feuilles); livèche (graines); souci officinal; origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre); moutarde (graines); capucine; persil (séché); menthe pouliot; pavot (graines); romarin; rue; safran; sauge; sariette (des jardins et des montagnes); laurier (laurier- sauce); tanaïs; estragon; thym; thé des bois; aspérule odorante; absinthe</p>	<p>LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
CANOLA GRAINE DE PAVOT GRAINE DE MOUTARDE RADIS OLÉAGINEUX JULIENNE DES DAMES VÉLAR D'ORIENT CAMÉLINE	LÉGIONNAIRE BERTHA FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
CARDON, CÉLERI, CÉLERI CHINOIS, LAITUE ASPERGE, FENOUIL, RHUBARBE, CHOU MARIN; AINSI QUE LEURS CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
CHOU-RAVE	FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIE DU CHOU	
ARTICHAUT	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE VER DE L'ÉPI DU MAÏS	500 à 1000 Appliquer à raison de 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
HARICOTS SECS OU SUCCULENTS	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE VER DE L'ÉPI DU MAÏS	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
RAISIN	TORDEUSE DE LA VIGNE PLIEUSE DE LA VIGNE ENROULEUSE DE LA VIGNE SQUELETTEUSE DE LA VIGNE TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE PURPURINE	500 à 1000 Commencer l'application au stade de développement prélarvaire des œufs, soit 2 jours avant l'éclosion des larves. L'application peut être répétée au besoin tous les 7 à 10 jours jusqu'à 6 fois par année.
HOUBLON	ARPEENTEUSE DU HOUBLON	500 à 1000 Appliquer dès les premiers signes d'infestation quand les larves sont petites à l'aide d'un pulvérisateur foliaire à jet porté. Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
TABAC	NOCTUELLE VERDOYANTE, NOCTUELLE DE LA TOMATE LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE	500 à 1000 Appliquer tous les 5 à 7 jours. Appliquer à raison de 500 à 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
PLANTES D'ORNEMENT	VER DE L'ÉPI DU MAÏS LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE NOCTUELLE ARPEENTEUSE DE LA TOMATE PYRALE DU BUIS SUR BUIS	750 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
UTILISATION EN SERRE		
TOMATE DE SERRE POIVRON DE SERRE AUBERGINE DE SERRE	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU NOCTUELLE VERDOYANTE NOCTUELLE DE LA TOMATE MINEUSE DE LA TOMATE NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
CONCOMBRE DE SERRE	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
LAITUE DE SERRE	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
HARICOT DE SERRE	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)

<p>BAIES À FAIBLE CROISSANCE EN SERRE (sous-groupe de cultures 13-07G) : Busserole, myrtille, bleuet nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, muntries, perdrix, fraisier, cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.</p>	<p>FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU TORDEUSE À BANDES OBLIQUES MINEUSE MARBRÉE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE DES CITRUS VER DE L'ÉPI DU MAÏS</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</p>
<p>CANNEBERGES DE SERRE (sous-groupe de cultures 13-07A) : Mûre (y compris mûre des Andes, mûre arctique, myrtille, baie noire satinée, mûre de Boysen, brombeere, mûre de Californie, Chesterberry, mûre Cherokee, mûre de Cheyenne, mûre commune, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen baie sans épines, mûre à feuilles persistantes, baie de l'Himalaya, myrtille, lavacaberry, baie de Logan, baie de Lowberry, Lucretiaberry, mûre de mammoth, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, dewberry du Nord, olallieberry, baie à feuilles persistantes de l'Oregon, phénoménale, rangeberry, corbeau, rossberry, mûre de Shawnee, myrtille du sud, tayberry, jeune baie, zarzamora), mûre de Logan, framboise (noire et rouge), framboise sauvage, cultivars, variétés et/ou hybrides de celles-ci.</p>	<p>FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU TORDEUSE À BANDES OBLIQUES MINEUSE MARBRÉE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE DES CITRUS VER DE L'ÉPI DU MAÏS</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE	VER DE L'ÉPI DU MAÏS LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE NOCTUELLE ARPENTEUSE DE LA TOMATE	750 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.